missions ont choisi de préférence la salle du Casino comme étant la plus ancienne. Si tel est votre avis nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions du rapport en autorisant M. le Maire à passer bail en convention avec le propriétaire du local à occuper.

Le conseil adopte les conclusions du rapport qui précède.

Etablissement de bains

Deuxième rapport de la commission des Bains publics, pour faire suite à celui du 11 novembre 1897, qui a été distribué à MM. les conseillers municipaux, mais non encore discuté en séance.

(Rapport de M. E. Destombes)

Messieurs,

La question de l'établissement de bains figurait à l'ordre du jour de la session de novembre 1897, et il vous a été distribué à cette époque, soit au 11 du même mois, un rapport concluant à l'adoption de l'avant-projet présenté par M. Philippe (Rapport de la commission spéciale des bains, réunion du 28 octobre 1897.

La discussion de ce rapport a été retardée parce que l'Administration a cru devoir préalablement procéder à un contrôle des chiffres fournis, et se rendre compte par l'examen des budgets d'établissements similaires, des résultats à prévoir pour le nôtre.

Par cette enquête, nous avons pu constater que les frais d'exploitation seront supérieurs aux prévisions émises par M. Philippe, et que les recettes prévues atteindront difficilement le chiffre annoncé; d'où résulterait une double charge pour nos finances.

En nous basant sur ce que nous avons vu à Roubaix et en ne faisant que le strict nécessaire, nous estimons que nos dépenses annuelles d'exploitation, ne peuvent être inférieures à	fr.	57.650 »
Le projet ne les prévoit que pour		43.760 »
Différence en plus		13.870 »

Dans la discussion qui a eu lieu à ce sujet, M. Philippe a bien admis quelques majorations à ses chiffres primitifs, et quelques additions à raison de certaines natures de dépenses par lui omises, mais il n'arrivait ainsi qu'à 48.080 fr.

Quant à la commission, voulant prémunir le conseil municipal contre toute déception, elle maintient absolument son chiffre de 57.658 fr. (1)

Dans ses prévisions de recettes, M. Philippe prend une moyenne de 80 c. par habitant, ce chiffre nous a paru trop élevé pour une ville comme la nôtre, où la classe aisée forme la minorité, et où l'ouvrier n'a pas l'habitude du bain.

A Lille, la moyenne est de 45 c. par habitant, il est bon de dire que cette ville possède d'autres établissements de bains; elle est de 63 c. à Roubaix, nous croyons donc ne pouvoir viser une recette supérieure à 60 c. par habitant, si nous voulons rester dans le vrai.

En prenant cette base, nous obtenons les chiffres suivants :

75,086 habitants multipliés par 60 cent, égalent		45.000 00
Admettant encore comme recette supplémentaire, l'appoint que fournira la Ville, par les cachets pris à sa charge pour les enfants des écoles et le Bureau de Bienfaisance.		5.000 00
Nous n'obtenons en recettes que	fr.	50.000 00

Et si nous rapprochons les chiffres

Dépenses certaines	57.650 00
Recettes probables	50.000 00

Nous trouvons déjà fr. 7.650 00 de perte sur l'exploitation, sans faire entrer en ligne de compte, l'intérêt et l'amortissement des frais de premier établissement qui ne paraissent pas devoir être inférieurs à 150,000 francs.

Votre Commission s'est émue à juste titre d'un pareil résultat, et elle a prié M. Philippe de remanier son projet, en y apportant des économies sérieuses.

C'est pour l'examen de ces rectifications que la commission spéciale des bains s'est réunie le 20 octobre, en même temps que pour entendre notre honorable collègue M. Lecomte, qui proposait de renoncer au terrain choisi, et de prendre dans un autre quartier de la ville un espace plus vaste, où l'on aurait pu adjoindre à l'établissement de bains, une école de natation à eau froide. Le terrain visé par M. Lecomte forme un triangle entre les rues Pasteur, Condorcet et de Chantilly; si une telle situation peut convenir pour une école de natation à eau froide, il faut reconnaître qu'elle conviendrait très peu pour un établissement de bains ou baignoires, avec les accessoires d'hydrothérapie nécessaires, et la piscine à eau chaude. La première condition, pour assurer le succès d'un établissement de ce genre, exige une situation au milieu des populations, et aussi centrale que possible.

La Commission n'a pas paru bien convaincue d'ailleurs, de la nécessité d'une école de natation à eau froide, étant donné qu'il en existe une entre nos deux villes, dont l'accès est facilité par un tramway s'arrêtant à une faible distance.

Dans ces conditions, la Commission n'a pas cru devoir s'y arrêter, ce qui aurait eu pour résultat l'ajournement d'une création nécessaire, dont le projet date de près de vingt ans, et qui a toujours figuré parmi les innovations promises. Nous avons donc passé à l'examen du projet rectifié par M. Philippe.

Notre déception a été grande, de constater que pour arriver à une réduction de 63,000 francs dans la dépense, il fallait supprimer entièrement les services de luxe et d'hydrothérapie, réduire le nombre de baignoires à quarante, en un mot, décapiter le plan primitif, et n'avoir qu'un établissement insuffisant, incomplet, et ne justifiant plus la dépense que comporte encore ce projet rectifié.

Votre Commission après étude, vous propose de ne faire que les réductions suivantes, qui nous donneront une économie de vingt mille francs, et laisseront intact le projet primitif, dans ses services.

1. Suppression de la salle d'escrime qui ne paraît pas avoir une bien grande utilité et qui, en tout cas, est étrangère à la question des bains	10.000 00
2. Ajournement de la distribution des cabines à l'étage de la piscine, tout en réservant la possibilité de les établir si on en reconnaît la nécessité	4.000 00
3. Suppression de la repasseuse sécheuse qui n'avait été prévue au projet, que dans la supposition que l'on aurait pu faire du lavage pour le public	3.000 00
4. Réduction pour le même motif, du séchoir à air chaud	2.00. 00
5. Economies diverses sur le mobilier.	1.000 00
Fr.	20.000 00

L'avant-projet serait donc réduit à la somme de 40,000 fr., non compris le terrain, les honoraires de M. Philippe et ceux de notre architecte, M. Dehaene.

C'est une dépense considérable, qui entraînera pour nos finances, une charge assez lourde, mais il ne faut pas perdre de vue que les promoteurs du projet le considèrent comme le complément nécessaire de notre service d'hygiène publique, et un bienfait pour les générations qui nous suivent. C'est un sacrifice indispensable, appelé à rendre de grands services, notamment à la population ouvrière, et c'est un devoir pour la ville de créer cet établissement, puisque nous n'avons pas, comme nos voisins de Roubaix la bonne fortune de l'obtenir de l'initiative privée.

Disons en terminant, Messieurs, que grâce à l'habitude du bain qui se répandra de plus en plus, et à l'augmentation successive de la population constatée par chaque recensement, nous pouvons espérer que le sacrifice consenti par la ville ira en s'atténuant d'année en année, et finira par disparaître au bout d'un certain temps.

En donnant, d'accord avec nous, votre approbation à cet avant-projet, vous autoriserez le maire à payer à M. Philippe la somme de 3,000 fr. qui lui est due en vertu de l'article 9 du traité intervenu avec lui.

Il n'y a pas de crédit à voter de ce fait, cette dépense étant prévue au budget supplémentaire de 1898 sous le n° 68.

Les plans et documents fournis par M. Philippe seront soumis à M. Dehaene, architecte choisi par nous pour être par lui, de concert avec M. Philippe, dressé en projet définitif qui sera soumis à votre approbation conformément à l'article 4 dudit traité.

On pourrait alors discuter dans une prochaine séance.

M. le Maire donne la parole à M. Destombes.

M. le rapporteur allait répondre.

M. Bron fait observer que si le Conseil croit utile de faire droit à la demande de M. Lecomte d'imprimer ses observations, il est inutile de commencer aujourd'hui une longue discussion qui ne devrait pas aboutir.

M. Masure-Six, adjoint. — M. le rapporteur qui avait pris connaissance du travail de M. Lecomte a des renseignements à nous fournir qu'il pourrait sans inconvénient nous donner de suite.

M. le rapporteur donne lecture d'un complément à son rapport et concluant à maintenir le projet en ce qui concerne le choix du terrain.

Pour ce qui est de l'école de natation il estime que celle qu'on pourrait créer à Tourcoing ferait concurrence à celle de Roubaix.

En résumé, M. le rapporteur maintient son rapport.

M. Muller demande qu'on imprime également la réplique de M. Destombes.

L'affaire est renvoyée aux Commissions des Finances et bains.

Un accident à la gare annexe

Hier matin, vers 8 heures 45, le train omnibus qui arrive de Paris, après avoir déposé ses voyageurs à la gare de Tourcoing, était refoulé sur la gare annexe où il devait être garé.

Par suite d'une fausse manœuvre d'aiguille, le convoi vint s'engager sur une autre voie et le fourgon vint heurter violemmett le buttoir.

Les énormes poutres constituant le buttoir furent arrachées du sol et soulevées avec plusieurs mètres cubes de terre.

Les tampons du fourgon furent enfoncés et, la caisse soulevée, vint se percher au sommet de la butte.

Les dégâts matériels sont assez importants, le fourgon étant aux trois-quarts démoli et un wagon de 3e classe qui le suivait ayant été lui-même sérieusement endommagé.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Les escroqueries de Roubaix

Extradition de l'un des inculpés

La gendarmerie de Bruxelles a remis hier aux autorités françaises le nommé Augustin Deffaux qui habitait Tourcoing, rue d'Havré, et dont le nom avait été cité au moment des affaires d'escroqueries Vanhuysse, Castelain et consorts.

Deffaux s'était réfugié à Bruxelles. C'est là où il a été arrêté à la requête du parquet de Lille.

Il sera transféré aujourd'hui à Lille.

Arrestation pour vol

La police a mis en état d'arrestation le nommé Léon Fostier, née à Waereghem (Belgique) lequel est prévenu de vol.

L'accident de la rue Houchard

La petite Jeanne Scamps, qui a été victime, mercredi, rue Houchard, d'un grave accident de voiture, est toujours dans un état très précaire.

L'enfant a passé une très mauvaise nuit. La journée d'hier a été sensiblement meilleure; toutefois, M. le docteur Delgrange qui lui donne des soins, n'a pu encore se prononcer.

Le veau-enfant

Nous avons déjà à plusieurs reprises parlé de ce curieux phénomène qui est exposé au café de la « Presse, » rue Desurmont.

Les visiteurs affluent et ne regrettent pas leur dérangement.

M. Haret, le vieillard à la belle tête blanche, vous a une façon de présenter le phénomène — sa Philomène, c'est ainsi qu'il l'a baptisé — qui n'est pas du tout banale,

Les hommes de science en restent baba!

L'un d'eux disait hier en sortant : « J'étais venu pour voir un phénomène, j'en ai rencontré deux. »

Le veau-enfant restera encore jusqu'à dimanche au café de la « Presse, » après quoi il va faire son tour de France.

Sporting-Club Tourquennois

Challenge International du Nord

Dimanche 20 novembre 1898, au Sporting-Club Tourquennois, rue de Dunkerque, à 2 heures 3/4 très précises, match d'ouverture : Paris contre Bruxelles.

Premières tribunes, 5 fr.; deuxièmes tribunes, 2 fr. premières, 1 fr.; secondes, 50 centimes. — Chauffage, concert et buffet.

En cas de mauvais temps, la partie ne sera pas remise.

Le concert de l' « Orphéon des Travailleurs »

Nous avons succinctement enregistré le légitime succès remporté par le concert donné dimanche, en son local du café de la « Presse, » rue Desurmont., par la chorale ouvrière l' « Orphéon des Travailleurs, » placée sous la savante direction de M. O. Laureyns.

Cette attrayante soirée musicale était offerte aux familles des membres, honoraires et à celles des sociétaires.

L'Orphéon a interprété de la meilleure manière les deux chœurs d'ouverture de la première partie : « Le Bal, » de F.-A. Vogel, et « Les Martyrs aux Arènes, » de Laurent de Rillé.

Les chansonnettes et monologues compris dans les deux parties ont été tous bien rendus et l'on ne peut qu'adresser les plus chaleureuses félicitations à MM. Paul Lefebvre, Paul Ghesquière, Louis Delannoy, Jules Scalbert, Claude Gilain et J. Roussel.

Les personnes qui ont assisté à ce concert en conserveront certes le meilleur souvenir.

Quant à l' « Orphéon des Travailleurs, » il est dans une excellente voie.

Société des concerts symphoniques. — Concert du Dimanche 13 novembre

Il est dans notre pays une opinion assez généralement répandu, laquelle a pris naissance on ne sait comment, et qui se formule en cette affirmation pessimiste : le Français n'aime pas la musique.

Quelques-uns même en sont rapidement arrivés à soutenir cette thèse originale que le peuple français n'ayant pas l'oreille musicale ne saurait par suite et en aucune façon être accessible aux charmes particuliers à l'art des sons. N'est-il pas à remarquer cependant que, dans le milieu intellectuel qui constitue les classes dirigeantes tout le monde en somme aime la musique et en général, préfère la bonne ?

Cette constatation, il était facile de la faire dimanche dernier, à la salle des Fêtes, où la société des concerts symphoniques, dont M. Frédéric Dubois est le dévoué et habile directeur, offrait un grand concert à ses membres protecteurs et honoraires. Nous n'avons pas besoin de présenter M. F. Dubois à nos lecteurs. Tous connaissent et ont déjà pu apprécier le distingué musicien et l'excellent maestro. Une foule élégante et nombreuse avait répondu à son appel, et c'est devant une salle comble qu'a été exécuté le programme très heureusement composé,

Le public a témoigné par ses applaudissements la joie qu'il ressentait d'assister à cette soirée véritablement artistique. Ceux qui aiment la musique, — nous voulons dire ceux qui éprouvent une entière satisfaction à entendre de belles œuvres, ont été dans l'enchantement. Les autres, ceux qui sont musiciens (et il y en avait beaucoup), qui se rendent compte de leurs sensations, savouraient une exécution aussi parfaite.

Disons tout d'abord que la société des concerts s'était assuré le concours de deux artistes. Mlle Marguerite Stroobants et Mlle Alice Packham. La première a joué aves un brio étonnant une *Ballade* de Plénitz. Un doigté merveilleux, un profond sentiment musical, une virtuosité incomparable dans le jeu : telles sont les qualités qu'a révélées Mlle Stroobants sur cet instrument divin : la harpe.

Le public a fait à la charmante et jeune (15 ans au plus ?) artiste un succès très mérité. Très applaudie aussi Mlle Packham dans l'*air de Samson et Dalila* « Mon cœur s'ouvre à ta voix », dans deux mélodies persanes de St-Saëns : *la Brise et la Solitaire*. Avec sa diction, qui est excellente et sa voix claire et chaude, l'artiste a su faire valoir ces différents morceaux.

Maintenant, que nous nous sommes mis en règle avec la galanterie française nous pourrons féliciter en franchise l'orchestre de M. F. Dubois. Nous devons mettre hors de pair l'exécution de l'*Ouverture de l'Etoile du Nord*. Le morceau débute par un rythme bien accentué sur lequel se développe une phrase ravissante, et que les flûtes et les clarinettes entremêlées de quelques accords de harpe (nous avons parfaitement distingué Mlle Stroobants) récitent avec beaucoup de charmes. A la fin, vient se joindre une fanfare d'instruments de cuivre d'un caractère martial et assez original. L'harmonie âpre et mordante, les modulations étranges de cette ouverture ont été parfaitement rendues. S'il y avait (et je le crois) des Meyerbistes dans la salle, ils ont dû être ravis. Nous insistons sur ce morceau, à cause des nombreuses difficultés qu'il contient. La *Marche Religieuse*, de Gounod a été superbement interprétée, l'orchestre en a rendu à souhait les belles sonorités.

La *Marche Grecque* de Gaune et l'*Entr'acte du 3e acte* d'Henri VIII, de St-Saëns ont été joués avec tout le fini désirable.

L'exécution magnifique de l'ouverture de la Phèdre de Massenet avait été pleine de promesses. Il est seulement fâcheux que forcément les cuivres mordent tant, à la salle Leverrier, dans les effets de tutti. On voit que toutes ces promesses ont été largement tenues.

Félicitons donc encore une fois M. F. Dubois de la magistrale exécution du beau programme de dimanche. Tous nos éloges à M. Paul Mager qui s'est acquitté, en véritable artiste, de son rôle d'accompagnateur. M. Mager est aussi de ceux dont il doit suffire de citer le nom.

Tout en faisant les vœux les plus sincères pour la santé de M. F. Dubois, — et en le remerciant au nom de tous ceux qu'il a charmés dimanche, nous croyons devoir soumettre quelques observations. — Elles nous sont inspirées par le vif désir d'entendre à Tourcoing de la bonne musique. Le programme de dimanche était suffisamment éclectique. — Nous aimons tant l'éclectisme que son excès même ne saurait nous déplaire. Nous l'encouragerions même de toutes nos forces si nous pensions avoir l'autorité nécessaire. Eh bien ! qu'avec l'excellent orchestre dont il dispose, M. Dubois nous fasse connaître à l'avenir certains musiciens que nous n'avons pas coutume d'entendre ici : Berlioz, Vincent d'Indy, Gabriel Pesney, Chabrier et toute, la jeune école française. Il est bien entendu que nous n'oublions pas les Wagner, les Massenet, les Gounod, les Th. Dubois, etc. L'éducation musicale du public se fera reconnaissant à M. Dubois de lui avoir fait éprouver des sensations d'art nouvelles. Les membres honoraires et protecteurs s'inscriront en foule — malgré le proverbe : la Musique est le plus cher de tous les bruits. Aussi bien, on répétait dimanche, dans les couloirs que l'Association des concerts était définitivement dissoute. Et alors ! Il y a une excellente place à prendre. M. F. Dubois a tout ce qu'il faut pour l'occuper. Il montrera que l'Art n'a pas déserté la salle des Fêtes. Le public, lui non plus, ne désertera pas.

Joseph MOUREAUX

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 13 et 14 novembre 1898

Versements

Tourcoing (D.)	87	dépos. dont	11	nouv.	14,088 »
Id. (L.)	61	—	20	—	14,517 13
Blanc-Seau	7	—	1	—	440 »
Croix-Rouge	19	—	4	—	3,011 »
Halluin	1	—	»	—	50 »
Linselles	3	—	»	—	300 »
Roncq	4	—	»	—	1,002 »
Bondues	2	—	»	—	4 »
Bousbecque	»	—	»	—	» »
Neuville	1	—	»	—	5 »
Mouvaux	4	—	»	—	457 »
Totaux.	189		35		33,874 13

Remboursements

Tourcoing (D.)	33	remb. dont	7	soldés	11,383 19
Id. (L.)	32	—	11	—	21,343 08
Blanc-Seau	1	—	»	—	350 »
Croix-Rouge	7	—	4	—	826 18
Halluin	3	—	»	—	1,227 »
Linselles	1	—	»	—	200 »
Roncq	1	—	»	—	150 »
Bondues	»	—	»	—	» »
Bousbecque	»	—	»	—	» »
Neuville	2	—	»	—	2,600 »
Mouvaux	2	—	»	—	2,000 »
Totaux.	88		22		30,079 45

Administrateurs de service pendant le mois de novembre, 1re quinzaine :

A Tourcoing, MM. G. Lefebvre, A. Duvillier. — Au Blanc-Seau, M. L. Cruque. — A la Croix-Rouge, M. H. Leveugle — A Halluin, M. Wattel Remy. — A Linselles, M. E. Lehoucq. — A Roncq, M. L. Campaigne. — A Bondues, M. Glorieux. — A Bousbecque, M. X... — A Neuville, M. D. Cau. — A Mouvaux, M. F. Surmont.

Jours et heures des séances

A Tourcoing, le dimanche de 9 heures 1/2 à midi, le lundi, de 5 à 6 heures 1/2 — Bureaux auxiliaires: Au Blanc-Seau, de 8 heures à 9 heures 1/2 ; A la Croix-Rouge, de 9 à 10 heures et dans les succursales, de 10 heures 1/2 à midi, le dimanche seulement.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier,
L. ROBITAILLE.

AVIS

M. Henri Delahousse prévient tous les négociants et commerçants, qu'il ne reconnaît pas les achats et encaissements que le sieur Joël Decavel pourrait faire chez eux et décline de ce fait toute responsabilité.

Wattrelos. — *Fraude.* Les brigadier et préposé de douanes Poulain Prosper, et Malfait Hubert ont arrêté, hier matin, sur la route de Roubaix, les nommés Salengo Albert, âgé de 22 ans, et Richard Edouard, 26 ans, demeurant tous deux à Tourcoing, rue de l'Amiral Courbet, 83, qui étaient porteurs de 24 kilogrammes d'allumettes chimiques soit pour une valeurs de 72 francs.

Ils ont été remis entre les mains des gendarmes.

Croix. — *Les vols de la rue Jeanne d'Arc.* Quatre individus que l'on croit impliqués dans la vol de jambon et de fromage commis samedi vers midi, rue Jeanne d'Arc, quartier Saint-Pierre, à Croix, sont recherchés par la police.

Voici leurs noms : Vanganeste Arthur, Dewael Pierre, Testelin et Chantry. Ces quatre individus doivent habiter Roubaix.

Wasquehal. — *Vol de linge.* Dans la nuit de lundi 14 au mardi 15 courant, un vol de linge a été commis au préjudice de M. O. Dillies-Mescart, cafetier sur la place à Wasquehal.

On s'est introduit au moyen d'une fausse clef, sans doute, par la porte de la buanderie, car on ne relève aucune trace pouvant laisser supposer qu'il y a eu fracture.

Le garde champêtre Vannin, informé du fait, s'est immédiatement mis à la recherche des voleurs.

Les suites de l'ivresse. — Lundi, vers 6 heures du soir, le domestique de M. Delevalle-Lefebvre, cultivateur à Wasquehal, un nommé Pierre Delescluse, âgé d'environ 35 ans, né à Vervicq-France, passait au pavé de Rouges-Barres, entre Marcq et Wasquehal, conduisant son attelage.

Le malheureux qui était dans un état complet d'ivresse, tomba à cheval sur la volée de son attelage et se blessa très grièvement au bas ventre. Une première opération fut jugée nécessaire et fût pratiquée immédiatement.

Le garde Vanin sur les conseils du docteur, a fait transporter la victime mardi matin vers 10 heures, à l'hôpital de Roubaix.

L'état de Delecluse est désespéré.

LILLE

Un accident au Pont de fer

Mardi, vers dix heures du matin, M. Jean-Baptiste Rasier, 56 ans, cantonnier, rue du Faubourg des Postes, 50, employé chez M. Monnoyer, fabricant de briques, passait au Pont de fer avec un chariot chargé de sable. M. Rogier tomba et eut la jambe gauche fracturée par une des roues du chariot. Après avoir reçu les soins du docteur Wartel, il a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

Accident de tramway

M. Desailly-Colart, fabricant d'articles funéraires, rue de Roubaix, 51, traversait la rue Faidherbe avec sa voiture lorsque le cheval du car B vint se jeter sur son équipage. Le cheval s'abattit et culbuta de sa voiture M. Desailly qui eut la jambe droite prise entre le garde crotte et un côté du tramway. M. Desailly a une légère foulure.

LE NORD

Le drame de Saint-André

M. Lemaire, juge d'instruction, ayant de multiples affaires à examiner pour le moment est parti hier à Roubaix pour une affaire de coups et blessures dont nous avons parlé précédemment.

De ce fait, l'instruction Seyssens a été laissée de côté et nous ne savons si l'honorable magistrat concluera au suicide ou au crime.

L'enterrement des deux victimes du drame de St-André aura lieu aujourd'hui. Le cadavre de Maria Vanpays a été ramené rue du Faubourg des Postes, chez ses parents.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui à 8 heures, l'inhumation sera faite au cimetière du Sud.

Le corps de Seyssens quittera la Faculté de médecine à neuf heures et sera transporté au cimetière du Sud où il sera également enterré.

Au sujet de l'enterrement de Maria Vanpays, le curé de la paroisse a été pendant quelques heures dans un état de perplexité inquiétante. Il avait d'abord décidé que le corps ne serait pas conduit à l'église et qu'il l'accompagnerait de la maison mortuaire au cimetière. Réflexion faite, il lui ouvrira toute grande la porte de son église.

Templeuve. — Jeudi soir, vers cinq heures, le cheval de M. Oblin Crapet, attelé d'une voiture dans laquelle se trouvaient deux enfants âgés de quatre et six ans, s'est emballé, rue Thiers. M. Crapet Alfred, âgé de 24 ans, s'est élancé à la tête du cheval et est parvenu à l'arrêter.

Nos félicitations à ce jeune sauveteur.

DOUAI

UN HOMME TAMPONNÉ

M. Bourgeois, ouvrier à la briqueterie Rappart, de Sin-le-Noble, s'étant aventuré sur la voie ferrée que relie la fonderie Wauthy à la gare de Douai, a été tamponné par un train, à cent mètres environ du passage supérieur de la porte de Valenciennes.

Le malheureux a eu l'avant-bras gauche broyé. L'amputation a été jugée nécessaire.

M. Bourgeois est marié et père de deux enfants.

POUR VOUS DESALTERER

immédiatement et agréablement et vous réconforter en même temps prenez un verre de VIN de

BANYULS-TRILLES A L'EAU

Cet excellent apéritif, si apprécié par le corps médical et les personnes qui en ont déjà fait usage, se trouve dans tous les cafés, les bons estaminets et chez les entrepositaires.

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Société des Agriculteurs du Nord

Séance du 9 Novembre 1898

Présidence de M. Coquelle, président

Nécrologie

M. Coquelle, président, fait part à l'assemblée du décès de M. Sirot-Mallez, député, membre de la Société des Agriculteurs du Nord, très au courant des choses de l'agriculture, dont il était un ardent défenseur.

M. Coquelle est chargé de transmettre à la famille les regrets de la Société.

Membres nouveaux

Les douze candidats inscrits sont admis comme membres par un vote unanime. Sept autres inscrits tardivement seront reçus officiellement à la prochaine séance.

Ce qui doit être demandé pour la confection du règlement d'administration publique de la loi sur l'alcool dénaturé.

La commission à laquelle avait été renvoyée cette question traitée par M. Hector Simon dans la dernière séance propose à la sanction de la Société les vœux suivants à transmettre de suite aux pouvoirs publics.

1° Le changement de l'article 4 de la loi du 16 décembre 1897, c'est-à-dire la suppression du registre chez le détaillant, en un mot, le retour à l'ancienne loi, qui permettait aux épiciers et autres de vendre de l'alcool dénaturé au détail, en vase libre et par n'importe quelle petite quantité.

2° Que l'Etat soit invité à ne fournir que des dénaturants efficaces et économiques, (le méthylène ne rentre pas dans cette catégorie), dont il fera varier à volonté la composition, et qui seront appropriés aux diverses industries.

3° Que la quantité du dénaturant soit appliquée proportionnellement à la richesse en alcool pur avec faculté de dénaturer l'alcool à tous degrés à partir du minimum de 86°.

4° Réclamer l'adoption de l'alcoométrie pondérale au lieu de l'alcoométrie volumétrique actuelle; que l'alcool se vende au poids, c'est-à-dire, que la Régie remplace le dépotoir par la bascule.

5° Que les alcools devant servir à la dénaturation proviennent des produits du sol national à l'exclusion de tous les autres, et notamment de l'alcool de maïs.

L'assemblée sanctionne ces vœux à l'unanimité.

M. Hector Simon, avant de passer à une autre question, demande à l'assemblée d'ajouter à ces vœux acceptés d'autres vœux qu'il voudrait voir accueillir de suite.

Nous avons publié il y a deux jours la communication de M. Simon.

L'assemblée se rallie aux vœux de M. Hector Simon.

La question monétaire

Cette question soulevée dans plusieurs assemblées précédentes avait été renvoyée à la commission monétaire. Celle-ci propose à l'examen de l'assemblée le vœu suivant à transmettre aux pouvoirs publics.

Que le gouvernement soit invité à revenir à l'ancienne loi monétaire, dans l'intérêt de l'agriculture.

M. Bourguin qui a remis à M. le Président sur ce sujet, une étude trop longue et trop technique pour être lue en séance, mais qui sera reproduite au fascicule, se borne à signaler le danger de ce retour à la frappe de la monnaie d'argent, — par la France seule, sans le concours des autres puissances. — Les pouvoirs publics, selon lui, ne consentiront jamais à cette reprise de la frappe de l'argent sans une entente internationale, et la société courrait, pense-t-il, à un échec, si elle émettait un vœu dans ce sens. Et la société doit-elle s'exposer à un échec qui serait dans le cas de diminuer l'importance dont elle jouit auprès du gouvernement. Il espère qu'elle hésitera à se laisser entraîner dans cette voie.

M. Demesmay trouve que dans cette question on semble oublier la question de droit, car de quoi avons-nous pris l'engagement lors de la promulgation de la loi monétaire ? de payer des francs d'argent et non des francs d'or qui ont une valeur double, depuis la suppression de la frappe de l'argent. Mais nous n'avons pas à lui demander conseil pour supprimer une injustice. Si nous perdons d'un côté dans nos relations internationales, nous regagnerons d'un autre avec les nations à monnaie d'argent.

Nous deviendrons les intermédiaires et le change s'établira vite et n'aura plus les fluctuations actuelles, et nous pourrons produire à meilleur compte. L'ouvrier gagnera moins, dit-on. Mais dans les pays à monnaie d'argent on a augmenté les salaires. S'il n'en a pas été de même chez nous, c'est que nous sommes obligés de payer en or, c'est-à-dire en double, nos impôts, nos dettes.

M. Cambier, pour bien étudier la question, remonte aux principes, à la création de la loi monétaire. Le franc d'argent fut accepté alors par tous les peuples comme mesure universelle de la valeur pour les transactions.

Les produits avaient la même valeur partout et l'on ne pouvait concurrencer les uns par les autres.

Il en fut ainsi de 1789 à 1873 et ce fut une ère de prospérité pour notre agriculture et de richesse pour la France. Depuis 1873 époque où l'on a supprimé la frappe de l'argent, il n'en est plus ainsi. Par suite de cette suppression, les spéculateurs d'or ont pu en augmenter la valeur. Ils ont donc trouvé avantage à acheter dans les pays neufs, les blés qu'ils paient en or à moitié de la valeur qu'ils avaient en argent et à les vendre en France en faisant baisser les prix et en ruinant notre agriculture.

Depuis 1873, la valeur des produits agricoles a baissé d'une façon continue et la cause n'en est autre que la suppression de la frappe de l'argent qui a amené la hausse de l'or et permis aux produits étrangers d'entrer en France avec des différences de 50 à 100 pour cent.

Pour ramener la prospérité à notre agriculture il est indispensable qu'on en revienne à notre ancienne loi monétaire à la frappe de l'argent.

M. Cambier montre les bénéfices énormes que réalisent les Anglais rien que sur les objets de consommation depuis qu'ils ont réussi à nous faire supprimer la frappe de l'argent ; c'est un bénéfice annuel de un milliard et demi. Chez eux les salaires sont moindres, mais les ouvriers sont plus heureux parce qu'ils ont les produits à meilleur marché. Et l'on voudrait demander à l'Angleterre de s'allier à nous pour revenir à notre système. Elle n'y consentira jamais.

Autre selon lui serait la situation si nous reprenions la frappe. L'argent affluerait, c'est vrai, et l'or serait drainé par la spéculation. Mais alors il baisserait de valeur et tout le monde viendrait à nous pour avoir de l'argent.

M. Bourguin ne croit pas que nous ayons intérêt à agir sans les autres puissances. Il est bien de l'avis de M. Cambier sur tous les points qu'il a relatés; mais selon lui nous ne serions point assez forts pour soutenir seuls notre argent vis-à-vis de l'or. Notre argent serait déprécié à l'étranger. Il y aurait une hausse du prix des produits ; mais le salaire ne hausserait pas de suite dans les mêmes proportions. Il y aurait un bénéfice momentané pour le producteur, mais cela ne durerait pas.

M. Bourguin croit ce système contraire aux intérêts de l'agriculture.

M. Hector Simon demande la parole pour citer un passage du discours prononcé par M. Méline, à l'assemblée générale du 10 février 1895 de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture et dans lequel, étudiant les remèdes à la crise actuelle, il dit en parlant de notre ancien système monétaire, « c'est une folie que d'y avoir renoncé et ce serait une plus grave que d'y persévérer. Quand on a commis une pareille faute on ne doit pas hésiter à la reconnaître et à la réparer. »

La clôture étant demandée, M. le président met aux voix l'adoption du vœu proposé plus haut.

« Que le gouvernement soit invité à revenir à l'ancienne loi monétaire dans l'intérêt de l'agriculture. »

M. Bourguin ajoute un mot. Comme M. Méline, il est d'avis qu'on revienne au bimétallisme, mais comme lui il pense qu'on ne peut le faire qu'avec le concours des principaux pays monométallistes. Or, il demande que l'on ajoute au vœu les mots : «Avec le concours des autres puissances.»

Il est demandé que le vœu soit voté en deux parties ; la 1re partie proposée par M. Demesmay et la commission est adoptée à la presqu'unanimité des membres.

La seconde partie n'est point adoptée.

La montée à graines des betteraves

L'heure étant écoulée et le temps ne permettant plus d'aborder cette question, la communication intéressante de M. Numa Rousse, qui pourra être utile à beaucoup de membres de la société, sera insérée en bulletin.

La séance est levée.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 14 novembre

Présidence de M. Dassonville, vice-président. — Assesseurs : MM. Regert et Hannequin, juges — Ministère public : M. Hirsch, substitut.

AFFAIRES DIVERSES

Le tribunal a condamné Charles Delporte, 29 ans, maçon à Wattrelos, à 6 mois et 1.000 fr. pour fraude — Charles Demeirière, 28 ans, maçon à Wattrelos, à 8 jours et 500 fr. pour fraude — Julienne Goulut, 22 ans, servante à Lille, à 1 mois avec sursis pour vol — Clémence Derasse, 47 ans, ménagère à Roubaix, à 4 mois pour tentative de vol à la tire — Ferdinand Drossart, 28 ans, manœuvre de maçon à Lille, à 4 mois pour expulsion — Charles Hermant, 71 ans, sans profession, de Lille, à 6 jours pour mendicité.

Adolphe Tillies, 59 ans, journalier à Roubaix, six jours pour mendicité — Louis Robyns, 56 ans, journalier à Roubaix, trois jours pour mendicité — Ch. Asquin, 49 ans, marchand de chiffons à Lille, dix jours pour mendicité — Louis Martin, 63 ans, journalier à Roubaix, quarante condamnations, à trois mois pour mendicité et ivresse en récidive.

François Dulen, 56 ans, journalier à Roubaix, 6 jours pour mendicité et vagabondage — François Buisine, 55 ans, journalier à Lille et Désiré Duplouy, 58 ans, journalier à Lille, tous deux plus de vingt fois condamnés, 8 jours pour mendicité en réunion — Barthélemy Tridez, 64 ans, sans profession, de Lille, et Gustave Lemers, 41 ans, 8 jours pour mendicité en réunion — Henri Lemay, 49 ans, journalier à Tourcoing et Henri Desmettre, 52 ans, journalier à Roubaix, 6 jours de prison pour mendicité en réunion.

Nota. — Pendant la dernière semaine, sur vingt fraudeurs poursuivis, huit étaient mineurs de 21 ans, et sur cent-vingt-trois autres affaires, quarante-trois avaient pour cause avouée l'ivresse.

Cour d'Assises du Nord

Nouvelles affaires renvoyées devant les prochaines assises :

Abus de confiance et faux à Lille. — Georges Gustave Leclercq, 30 ans, né à Lille, employé de commerce.

Avortement, complicité et homicide par imprudence à Roubaix. — 1. Marie-Sabine Vanauwenberghe, femme Noblez, 47 ans, née à Synghem (Belgique) ménagère à Roubaix — 2. Clara Lecocq, 28 ans, piqûrière, née et demeurant à Roubaix — 3. Zoé-Sophie Joseph Noel, veuve Lecocq, 60 ans, née à Comines, ménagère à Roubaix — 4. Joseph-Edmond Van Damme, 35 ans, né à Vive-Saint-Eloi (Belgique) cocher, demeurant à Roubaix.

L'attentat anarchiste de Lille

Valin, l'auteur de la tentative d'assassinat commise sur le capitaine Delabie, comparaîtra le mardi 29 novembre courant devant la Cour d'assises du Nord.

23 affaires sont inscrites au rôle de la session qui s'ouvrira à Douai lundi prochain.

TRIBUNE PUBLIQUE

Roubaix, 14 novembre 1898.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Avenir*,

En lisant le compte-rendu de la Chambre pour l'invalidation de Masurel, et en lisant ce matin dans votre estimable journal, une lettre à vous adressée, et signée : *Un ami de la liberté*, il m'est venu une idée.

Puisqu'il faut absolument que tous les républicains s'unissent contre les réactionnaires, il est vraiment regrettable à tous les points de vue, qu'il n'y ait pas à Roubaix une société, ayant un programme exclusivement républicain. Car, vous n'allez pas me dire qu'un seul vrai, oh ! mais là ! un vrai républicain se laissera encore prendre à cette vraie farce, qu'est l'union sociale et jésuitique.

Rien que l'intervention de M. Motte, qui a son portrait à la première page de l'Almanach Catholique de Roubaix, suffit pour que les républicains sincères ouvrent l'œil.

Mon idée est donc celle-ci : il faut, sans tarder, s'unir en vue des élections prochaines ; que quelques républicains se groupent et vous verrez que d'ici six mois, tous ceux qui sont écœurés de voir à Roubaix se démener l'Union Sociale et Jésuitique comme un diable dans un bénitier, signeront un programme franchement républicain.

Ainsi donc, pas d'équivoque : Sus à la réaction ! A bas la calotte ! Vive la République !

Un vrai républicain.

N. D. L. R. — Votre idée excellente sera mise en pratique sous peu, nous vous prions de le croire.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Grand-Théâtre Hippodrome. — Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 heures. — Jeudi 17 novembre : Immense succès

LA POUPÉE

Opéra-Comique à grand spectacle en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Audran

Costumes — Trucs — Accessoires nouveaux

Le spectacle commencera par

LE DIABLE AU MOULIN

Opéra-Comique en un acte, musique de A. Gevaert

Prix des places : Loges de face et faces publiques, 3 fr.; loges de côté, 2 fr. 50; stalles, 2 fr. parquets, 1 fr. 25; deuxièmes galeries, 1 fr.; parterres 0 fr. 50.

Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare.

Union des Travailleurs. — Dimanche 20 novembre 1898, à six heures précises du soir, dans la Salle des Fêtes de la Mairie : Grand concert annuel offert, à ses membres honoraires, par l'Orphéon *L'Union des Travailleurs*, ayant son siège au Café Louis Fœlix, place de la Liberté. (Les portes seront ouvertes à 5 heures 1/2.)

Grand-Théâtre de Lille, direction de M. Montfort. — Bureaux : 7 h. 1/2. — Rideau : 7 h. 1/2. — Jeudi 17 novembre : **Les Mousquetaires de la Reine**, opéra.

Le spectacle commencera par **Souboureche**, comédie.

Places gratuites de 1201 à 1600.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Victor JACQUESSON
Cafetier

décédé à Roubaix, le 14 novembre 1898, à l'âge de 58 ans, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister à ses FUNÉRAILLES qui auront lieu le Jeudi 17, à 9 heures 1/2 du matin, à l'église Saint-Martin, de Roubaix, d'où son corps sera transporté au cimetière de l'Est, à Lille.

L'assemblée à l'Hôtel Moderne, rue de la Gare, n° 1, à Roubaix, à 9 heures 1/4.

Etat Civil de Roubaix

Du 14 novembre 1898

Naissances. — Malvina Vanderletten, rue Villars, 21 — Joseph Bouvry, rue Blanchemaille — Edmond Nisse, rue d'Estaing, cour Bonnet, 6 — Berthe Bracke, rue de la Perche, cour Briet, 1.

Décès. — Rosine Debreux, 75 ans, rue Heilmann, 27 — Charles Hanselin, 3 mois, rue de l'Alma, fort Frasez, 51 — Colette Bailleul, 81 ans, rue des Récollets, cour Ve Pollet, 5.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 15 novembre 1898

Naissances. — Albert Bauwens, rue du Brun-Pain — Louis Leveugle, rue de la Malcense.

Mariage. — Entre : F. Tiberghien, 42 ans, ourdisseur et Héléna Dessauvages, 38 ans, couturière.

Décès. — Clémence Buchys, 70 ans, sans profession, rue de Paris, 19 — Marie Becu, 9 mois, rue de Comines, 4 — Georges Schneiber, 74 ans, cafetier, rue Fidèle-Lehoucq, 8 — Marie Baisez, 44 ans, couturière, rue Saint-Blaise, 38.

LE SANG PUR
C'EST LA SANTÉ

Purifiez, dépurez, rafraîchissez votre sang par la *Tisane dépurative résolucive indigène* combattant toutes les impuretés du sang, clous, eczémas, boutons, démangeaisons de toute nature, préparée par M. BARBRY, herboriste de 1re classe, 11, rue du Bois, Roubaix. 1 fr. l'étui pour six jours

POURQUOI SOUFFRIR

D'un mal de dents, d'une névralgie, d'un mal d'oreilles ? Y a-t-il rien de plus douloureux ! et comment se fait-il que ceux qui y sont le plus sujets n'aient pas sous la main le nouveau médicament, le grand calmant comme on l'appelle l'ANTALGIQUE, ou mieux encore, quand la douleur est très aiguë, les Cachets Antalgiques. Fl. 2 fr. Cachets 3 fr. Dépôt Ph. Boyaval, Roubaix. — Delaporte, rue de Tournai, Tourcoing.

CHARMÉ DU RÉSULTAT

Vous toussez par ce froid humide, cela n'a rien d'étonnant. Je voyais l'autre jour un de mes amis qui avait de la grippe et des quintes de toux à fendre l'âme. Son médecin lui faisait preddre du SIROP de LORET. « Ce médicament me réussit à marveille, me dit-il, et si j'ai la précaution d'en prendre une cuillerée le soir je suis sûr d'une bonne nuit ». Ce qui était vrai. J'en fis prendre à l'un de mes enfants qui avait la coqueluche, il fut radicalement guéri. 1/2 fl. 1 fr. 75. Ent. 3 fr. Dépôt Ph. Boyaval, Roubaix. — Delaporte, rue de Tournai, Tourcoing.

Aux buveurs d'eau alcaline

Plusieurs de nos lecteurs ayant fait une saison à Vichy, et sachant par expérience que lorsqu'on demande de l'eau de Vichy, il faut toujours désigner la source, comme Vichy-Célestins ou Vichy Grande-Grille, se plaignent que dans certaines localité on cherche à leur substituer des eaux étrangères grâce à une similitude d'étiquette. — Dans ces circonstances il n'y a qu'à faire usage des Comprimés de Vichy-Etat qui sous un petit volume permette de préparer instantanément une excellente eau alcaline gazeuse très économique puisqu'il suffit de 3 à 5 comprimés pour un verre et le flacon de cent comprimés est marqué 2 francs, ce qui rend l'eau ainsi obtenue à 25 centimes le litre. — Il faut se méfier des contrefaçons et exiger sur chaque flacon la marque Vichy-Etat. — Les véritables comprimés ne se détaillent pas.

FINANCES

Paris, le 15 novembre 1898.

Les cours s'améliorent un peu à la suite d'une reprise de l'Extérieure.

Notre 3 0/0 101.81.

Le 3 1/2 0/0 104 60.

Le Crédit Foncier progresse encore à 728.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 574.

Le Crédit Lyonnais à 845.

La Société Générale à 541.

La Banque spéciale des valeurs industrielles à 227 ex-coupon de 5 fr.

La Banque française d'émission à 155.

Les 8.000 actions de 100 fr. de la Société anonyme d'électricité et de distribution d'eau de Tarn-et-Garonne, émises au pair par cet établissement, rapporteront, dès la première année, 9.50 pour 100 d'après les évaluations les plus modérées basées sur le rendement des installations déjà en exploitation.

Bec Auer sans changements.

Très recherchées les obligations Ville de Paris 2 0/0 1898.

On cote 500 fr. l'Austro-Belge de pétrole avec marge de hausse.

L'action des Grandes Brasseries et Malterie de Vittel, Albert et Rennepont réunies dépassera rapidement le cours de 12.50 à cause des bénéfices de la concurrence faite aux bières allemandes à Paris et dans toute la France.

De nombreuses demandes vont pousser rapidement les actions et obligations de la Compagnie nationale immobilière de Marseille au-dessus des cours actuels de 116 et 274 fr.

Chemins de fer français fermes.

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 15 novembre

Cote officielle de 4 heures ./·

Peignés de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 Cote jour.	Peign. d'a. Type A.6 Cote préc.	Peign. d'a. Cote jour
Octobre	..	..	..	..	..	..
Novembre	4 70	4 70	..	..	..	..
Décembre	4 675	4 675	..	..	..	..
Janvier	4 65	4 65	..	..	..	..
Février	4 60	4 60	..	..	..	..
Mars	4 595	4 525	..	..	..	..
Mars nouv.	..	..	..	..	..	..
Avril	4 50	4 50	..	..	..	..
Mai	4 475	4 475	..	..	..	..
Juin	4 475	4 475	..	..	..	..
Juillet	4 45	4 45	..	..	..	..
Août	4 45	4 45	..	..	..	..
Septembre	4 425	4 425	..	..	..	..

Tendance soutenue.

DETAIL DES VENTES

Type unique

Janvier	5.000	»	à 4.6[illegible]
Id	20.000	»	à 4.65
Mars	20.000	«	à 4.525
Juin	5.000	»	à 4.475

Total de la journée : 50.000

Anvers, 15 novembre. — 205.000 kil. Calme.

Réponse de prime — 20,000 kilog.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 3[illegible] LILLE

Le gérant : E. DUGARDIN.